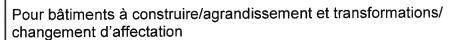
Justificatif des mesures énergétiques







	Commune :	1260 Nyon								Parcelle :	1370	
	Projet/Objet :	Construction de 2 villa	as m	itoyenne.	s (Lot 1)							
	Nature des tr	□ Agrand □ Aména	ucti liss vationger	nent d'ur	elle	cués	[Character Charac	ang néna us-s ume	ermation 3) ement d'affect agement de co ol sans modif e construit ation de l'enve	ombles ication	et/ou du
	Nom :	Silverpine AG		Nom :	Ateli	er UP	Sàrl			Nom :	GDL Sàr	
age.	Adresse :	Löwengrube 1		Adress	e: Rue l	Etraz -	4	<u> </u>	énergétique	Adresse :	Rue de	l'Industrie 63
ouvr			ecte					4	rgét			
Maître de l'ouvrage		C2.72 Franchisco	Architecte	NIDA	1002	Louis	2222	Responsable du	t éne	NPA, Lieu :	1020 B	eciany
ifre		6372 Ennetmoos daniel.meister@e-shield.ch	⋖	e-mail :	ieu : 1003	atelier		- Beg	projet			oluewin.ch
ž	Cilian	079 395 49 58			one : 021 3				-	Téléphone :		
	Signature :	£200 ×		Signatu		4				Signature :	0,0310	13 10
	oignature . 2	yee)		O I g . I a to		1				- Marthu	Sch	nature numérique de nitzbauer Sebastian e : 2024,07,04 09:25:02 '00'
							A remple respondu p du p énerg	rojet		A remplir pa responsab communa	le	Objet de compétence
ı	Elémente	du justifisatif da n	roi	ot	Formula	iro	Néces	saire ⁸⁾		Annexé ⁹)	
		du justificatif de p			Formula	iie .	oui	non		oui	non	
		le d'énergie renouve Part minimale d'éner			lable »		×		1	□ EN-VD-72		Communale
		lu bâtiment Isolation - Performan Isolation - Performan								☐ EN-VD-2a ☐ EN-VD-2b	00	Communale
	chaude	de chauffage et de Chauffage et eau cha					×			□ EN-VD-3	0	Communale
	Justificatif: «	de ventilation Installations de venti						×		□ EN-VD-4		Cantonale
Ì	Installations de refroidissement et/ou humidification											

X

☐ EN-VD-5

Cantonale

Justificatif: « Refroidissement / humidification »

confort et process

	A remplir pa le responsab du projet énergétique		A remplir par responsabl communal	Objet de compétence	
Eléments du justificatif de projet		saire 8)	Annexé ⁹⁾		
		non	oui	non	
Installations et bâtiments spéciaux Justificatif: « Locaux frigorifiques » Justificatif: « Serres artisanales ou agricoles» Justificatif: « Halles gonflables» Justificatif: « Installation de production d'électricité » Justificatif: « Chauffage de plein air» Justificatif: « Piscines, jacuzzis et spa chauffés» Justificatif: « Eclairage» Justificatif: « Ventilation/climatisation » Justificatif: « Nouveaux sites de consommation pour les Grands Consommateurs »	000000000	X X X X X X X X	□ EN-6 □ EN-7 □ EN-8 □ EN-9 □ EN-VD-10 □ EN-VD-11 □ EN-12 □ EN-13 □ EN-VD-15	000000000	Communale Cantonale Cantonale Cantonale Communale Cantonale Communale Communale Communale
Demande de dérogation					Cantonale

Engagement:	La construction sera réalisée conformément aux informations se trouvant dans les
	justificatifs ci-dessus.

¹⁾ à 9) Voir note en page 4

Remarques et explications

Abréviations, sources :

LVLEne Loi cantonale sur l'énergie du 16 mai 2006, révisée le 1^{er} juillet 2014

Aides à l'application :

EN-X www.endk.ch
EN-VD-72 www.vd.ch/energie

EN-VD-72 Justificatif: « Part minimale d'énergie renouvelable »

Les bâtiments à construire et les extensions de bâtiments existant (surélévations, annexes, etc.) doivent respecter les critères suivants :

Chauffage:

Les besoins de chaleur à atteindre varient en fonction du mode de production de chaleur :

- si celui-ci est totalement ou partiellement renouvelable, les besoins de chaleur à atteindre sont identiques à ceux de la norme SIA 380/1, édition 2009 (Qh< 100% Qh,li ou valeurs U< 100% Uli);
- si celui-ci est du gaz naturel, les besoins de chaleur à atteindre sont 20% inférieurs à ceux de la norme SIA 380/1, édition 2009 (Qh< 80% Qh,li ou valeurs U< 80% Uli);
- si celui-ci est du mazout ou du charbon, les besoins de chaleur à atteindre sont 40% inférieurs à ceux de la norme SIA 380/1, édition 2009 (Qh< 60% Qh,li ou valeurs U< 60% Uli)

Les chaudières bi-combustibles doivent respecter les exigences pour le vecteur fossile. Une nouvelle production de chaleur par un chauffage électrique direct n'est pas autorisée (article 30a de la loi sur l'énergie).

Fau chaude :

La production d'eau chaude sanitaire, dans des conditions normales d'utilisation, doit être couverte pour au moins 30% par l'une des sources d'énergie suivantes :

- · des capteurs solaires ;
- un réseau de chauffage à distance alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur;
- du bois, à condition que la puissance nominale de la chaudière excède 70 kW, hors des zones soumises à immissions excessives.

Electricité :

Les besoins d'électricité, dans des conditions normales d'utilisation, doivent être couverts pour au moins 20% par une source renouvelable.

Refroidissement et/ou humidification:

La consommation d'électricité pour alimenter une nouvelle installation de confort, pour des besoins de refroidissement et/ou d'humidification, respectivement de déshumidification, doit être couverte au moins pour moitié par une énergie renouvelable ou, la nouvelle installation doit être alimentée à 100% par une source renouvelable (eaux de surface, eau de la nappe phréatique, etc.)

EN-VD-2a Justificatif: « Isolation - Performances ponctuelles »

Selon la norme SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment», édition 2009.

Pour les nouvelles constructions, le justificatif doit être apporté pour tous les éléments formant une enveloppe complètement fermée autour des zones chauffées ou refroidies. Lors de transformations ou de changements d'affectation, le justificatif ne concerne que les éléments touchés par ces travaux.

Les conditions de justification par cette méthode sont celles fixées par la norme, à savoir qu'elle est toujours admise, sauf dans le cas de façades rideaux ou lorsque les vitrages ont un taux de transmission d'énergie globale inférieur à 0,3.

EN-VD-2b Justificatif: « Isolation - Performance globale »

Selon la norme SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment», édition 2009.

Pour les nouvelles constructions, le besoin de chaleur doit être justifié pour l'ensemble des zones chauffées ou refroidies. Lors de transformations ou de changements d'affectation, la performance globale doit concerner au minimum tous les locaux ayant des éléments touchés par la transformation ou le changement d'affectation.

Stations climatiques :

- Payerne si altitude < 800 m;
- La Chaux-de-Fonds si altitude >800 m et dans l'Arc jurassien ;
- Adelboden si altitude >800 m et dans les Préalpes.

voir:

LVLEne, art. 28a LVLEne, art. 28b LVLEne, art. 30b Aide EN-VD-72

LVLEne, art. 28

Aide EN-2

LVLEne, art. 28

Aide EN-2

EN-VD-3	Justificatif: « Chauffage et eau chaude sanitaire » Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau, transformé ou remplacé.	LVLEne, art. 28
EN-VD-4	Justificatif: « Installations de ventilation » Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau ou remplacé assurant le soufflage, la reprise et/ou le traitement de l'air.	LVLEne, art. 28 Aide EN-4
EN-VD-5	Justificatif: « Refroidissement / humidification » Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau ou remplacé assurant le refroidissement, l'humidification et/ou la déshumidification des locaux.	LVLEne, art. 28 Aide EN-5
EN-VD 6/7/8	Justificatif « Locaux frigorifiques/Serres artisanales ou agricoles/Halles gonflables » Le justificatif doit être apporté pour tous les nouveaux éléments et pour toutes les parties d'installation concernées par une transformation. Pour locaux frigorifiques: les renseignements concernant les éventuels rejets de chaleur de l'installation de production de froid sont à mentionner avec les installations de chauffage (voir EN-3).	LVLEne, art. 28 Aide EN-6 Aide EN-7 Aide EN-8
EN-VD-9	Justificatif: « Installation de production d'électricité » Le justificatif doit être apporté pour tous les nouveaux éléments et pour toutes les parties d'installation concernées par une transformation d'installation de production d'électricité utilisant des combustibles fossiles.	LVLEne, art. 18 Aide EN-9
EN-VD- 10/11	Justificatif « Chauffage de plein air» / « Piscines et jacuzzis extérieurs chauffés » Le justificatif doit être apporté pour tous les éléments d'installation nouveaux, remplacés ou concernés par une transformation, ainsi que lors du remplacement du générateur de chaleur.	LVLEne, art. 28 Aide EN-10
EN-12/13	Justificatif: « Eclairage» / « Ventilation/climatisation » Selon la norme SIA 380/4 « L'énergie électrique dans le bâtiment », édition 2006. Habitat excepté, le justificatif doit être apporté pour tout bâtiment à construire, transformation ou changement d'affectation dont la surface de référence énergétique dépasse 1'000 m².	LVLEne, art. 28 Aide EN-12 Aide EN-13
EN-VD-15	Justificatif « Nouveaux sites de consommation pour les Grands Consommateurs » Le justificatif doit être apporté pour les nouveaux sites. Il doit comporter une étude analysant plusieurs variantes favorisant l'efficacité énergétique et la part d'énergie renouvelable.	LVLEne, art. 28c LVLEne, art. 28d

Notes relatives aux pages 1 et 2 du formulaire

1) Bâtiments à construire : Toutes les nouvelles constructions destinées à être chauffées de manière active sont soumises à la loi

sur l'énergie.

²⁾ Agrandissement : En cas de surélévation du bâtiment de constructions annexes ou de transformations conséquentes pouvant s'apparenter à une nouvelle construction, notamment lorsque les murs intérieurs et les dalles sont évacués, les exigences

s'appliquant aux nouvelles constructions sont à respecter.

Transformation : Un élément de construction ou des parties de bâtiments, notamment son enveloppe, sont dits « touché par les transformations » si des travaux plus importants qu'un simple rafraîchissement ou des réparations mineures sont entrepris. Sont notamment considérés comme « touché par les transformations » : Une nouvelle couverture de toiture ou sa rénovation : La rénovation de façades (excepté des rénovations mineures ou de simple rafraîchissement de peinture); Le remplacement des fenêtres.

⁴⁾ Changement d'affectation : Du point de vue énergétique, un élément de construction ou partie de bâtiment sont considérés comme touchés par un changement d'affectation des lors que leur température intérieure, définie pour des conditions normales d'utilisation, est modifiée.

Com : Objet de compétence communale.

6) Cant : Objet de compétence cantonale.

7) Le justificatif fait partie intégrante de la demande de permis, et son contrôle est du ressort de l'autorité d'octroi du permis de construire. Cette dernière ne peut délivrer un permis que lorsqu'elle a validé le justificatif.

- 4 -

Nécessaire : Pour cette demande, le formulaire doit-il être rempli ?

9) Annexé : Le formulaire nécessaire rempli est-il annexé ?



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Objet de compétence communale

Commune 🖫	1260 Nyon		N° parcelle : 1370
Objet :	Construction	de 2 villas mitoyennes (Lot 1)	
Protection	ons solaire	s	
		 Extérieures (Volets, stores) Intérieures Pas de protection, motif et calcul de la valeur 	rg::
Refroidisse	ement	✓ nonoui → Fournir formulaire EN-VD-5	
	_	ppe et exigences pour bâtiments neufs nouveaux volumes chauffés)	
Catégorie	d'ouvrage: <u>II =</u>	= habitat individuel	
Agent éner pour le cha		< 100 % Qh,li pour Pompes à chaleur, bois, CAD, solai	re >20 %
Le justifica	tif des ponts th	nermiques répond aux exigences : non, performan	ces ponctuelles renforcées

Eléments contre l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	N° ②	Valeur U (W/m		Valeurs U limites W/m²K	
Murs, sols	01	0.15		0.17	
Murs, sols	02	0.1	16	0.17	
Murs, sols	03.1	0.17		0.17	
Elément avec chauffage intégré	03.2	0.15		0.17	
Toit/plafond	06	0.16		0.17	
Portes				1.3	
Portes				1.3	
		U _{vltrage}	U _{fenêtre}		
Fenêtres et portes-fenêtres	04	1.10	1.30	1.3	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3	

Eléments contre locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m	N° ②	Valeur U calculée W/m²K		Valeurs U limites W/m²K	
Elément avec chauffage intégré		0.:	17		
Elément enveloppe				0.00	
Elément enveloppe				0.00	
Elément enveloppe				0.00	
Portes				1.6	
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}		
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6	

Caissons de store	05	0.45	0,5
Caissons de store			0,5



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Objet de compétence communale

Commune:	1260 Nyon					N° parcelle: 1370
Objet :	Construction	de 2	villas mitoyennes (Lot 1)			
Protection	ons solaire	s				
			Extérieures (Volets, stores) Intérieures Pas de protection, motif et ca	alcul de la	ı valeur g 🗄	
Refroidisse	ement	X	non oui → Fournir formulaire EN	-VD-5		
	-	-	et exigences pour bâti veaux volumes chauffés)	ments	neufs	
Catégorie d	d'ouvrage: <u>II :</u>	= hab	itat individuel			
Agent éner pour le cha	•	< 100	% Qh,li pour Pompes à chaleur	, bois, CAI	D, solaire >20 %	
Le justificat	tif des ponts th	nerm	iques répond aux exigences :	non, per	formances ponctue	elles renforcées
Eléments	contre l'exté	rieu	ou enterrés à moins	N°	Valeur U calculée	Valeurs U limites

Eléments contre l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	N° ②	Valeur U W/m		Valeurs U limites W/m²K	
Toit/plafond	06.1	0.17		0.17	
Elément enveloppe				0.00	
Elément enveloppe				0.00	
Elément enveloppe				0.00	
Elément enveloppe		-71		0.00	
Portes				1.3	
Portes				1.3	
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}		
Fenêtres et portes-fenêtres	07	0.50	1.30	1.3	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3	

Eléments contre locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m		Valeur U W/n		Valeurs U limites W/m²K	
Elément enveloppe				0.00	
Elément enveloppe				0.00	
Elément enveloppe				0.00	
Elément enveloppe				0.00	
Portes				1.6	
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}		
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6	

Caissons de store	0,5
Caissons de store	0,5



EN-VD-2a

Justificatif énergétique **Isolation Performances ponctuelles**Objet de compétence communale

Eléments d'enveloppe et exigences pour bâtiments existants

Catégorie d'ouvrage:				
Valeurs pour bâtiments existants: (Qh < 125 % Qh,li pour rénovation et ı	minimes tr	ransforma	ations de l	pâtiments existants)
Ponts thermiques à traiter sauf si c'est disproportionné				
Eléments contre l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	N° ②	Valeur U W/n		Valeurs U limites W/m²K
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Portes				0.0
Portes				0.0
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Eléments contre locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m	N° ②	Valeur U calculée W/m2K		Valeurs limites W/m2K
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Portes				0.0
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
6				0.0
Caissons de store Caissons de store		-		0.0
Respect des exigences Valeurs U respectées par tous les éléments concernés :		ande déro		ecessaire, voir form. EN-2b) c calcul de la performance
Estimation totale des travaux CFC 2 (hors extensions):(coût des travaux CFC 2 TTC, y compris honoraires)		(C	HF)	
Valeur ECA selon contrat d'assurance :		(C	HF)	
Coût des travaux < 50% de la valeur ECA → □ oui	n loveda (i-	etificatio-	de l'assa	mble de l'envelonne thermis
inon : renovation	i iourae (Ji	usuncauor	i de rense	mble de l'enveloppe thermiq



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Documentation (→ joindre les plans)

Les plans et coupes à échelle réduite (A4 ou A3) doivent montrer les étages chauffés et les éléments d'enveloppe y relatifs. En cas de transformation ou de changement d'affectation, ces renseignements ne sont à fournir que pour les zones concernées, mais la documentation remise doit permettre de déterminer ce qui est concerné et ce qui ne l'est pas.

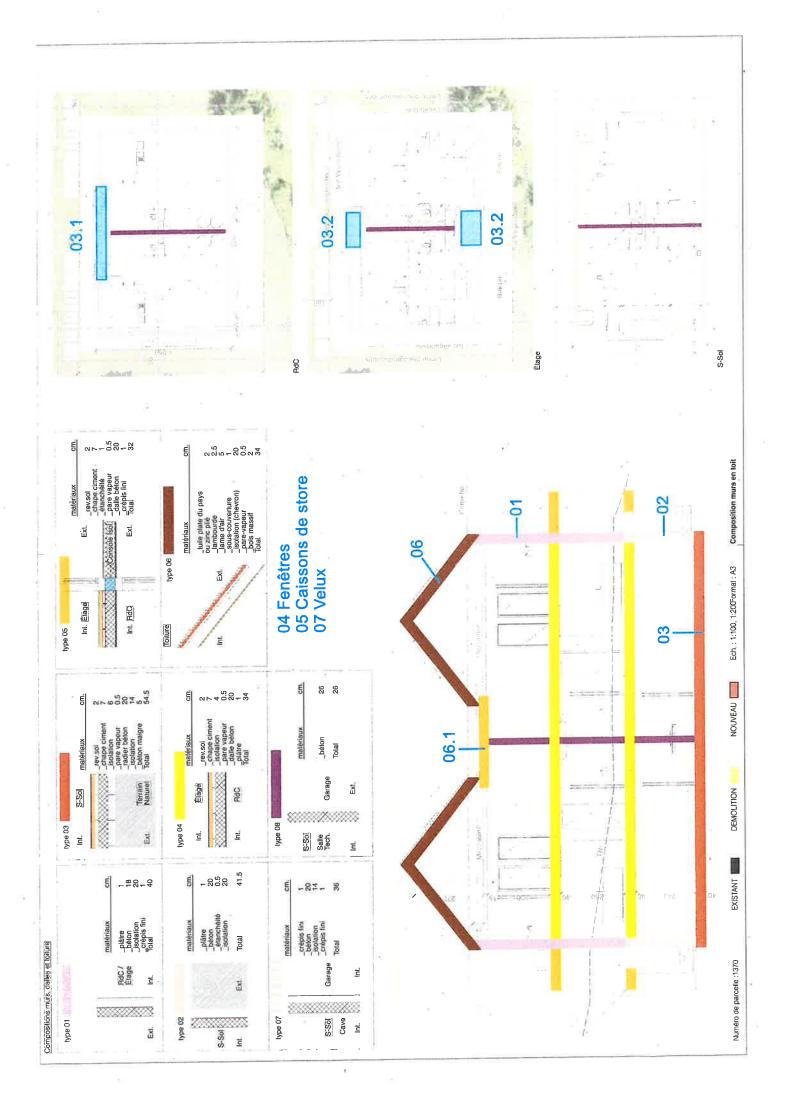
Justificatif des valeurs U (→ joindre calculs et documentation)

Tous les calculs des valeurs U sont à annexer. A cet effet, les documents suivants peuvent être utilisés:

- Eléments d'un catalogue de construction ou de fournisseur, avec mention du coefficient de conductivité thermique de l'isolant et de son épaisseur
- Calcul de la valeur U de l'élément
- Fenêtre selon cahier technique
- ① Toujours admises, sauf en présence de façades rideaux ou en cas d'utilisation de vitrages avec film de protection solaire dont le taux de transmission d'énergie globale est inférieur à 0,3.
- ② Correspond aux numéros d'éléments d'enveloppe à mentionner sur les plans annexés.
- ③ Le justificatif des ponts thermiques selon SIA 380/1, édition 2009, chiffre 2.2.3.4 n'est pas exigé lorsque les éléments d'enveloppe Plans opaques respectent les performances ponctuelles renforcées.
- 4 Selon exigences de SIA 380/1, édition 2009

Explications/motifs de non conformité et d	lemande de dérogation
Annexes obligatoires	
 Plans (1:100) avec désignation des éléments Liste et composition des éléments d'enveloppe, calculs des valeurs U Check-list des ponts thermiques 	Autre:

Signatures		
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	Justificatif établi par : GDL Sàrl Rue de l'Industrie 63 - 1030 Bussigny	A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct
Responsable, tél. :	M. Schnitzbauer, 076 510 15 46	
Adresse mail :	gdlsarl@bluewin.ch	
Lieu, date, signature :	Bussigny, le 04.07.2024	





EN-VD-3

Justificatif énergétique Chauffage et eau chaude sanitaire Objet de compétence communale

Commune: 120	50 Nyon		N° parcelle : 1370	
Objet : Co	nstruction de 2 villas mitoyennes (Lo	ot 1)		
Production (de chaleur			
Installation	Type de générateur de chale	eur	Puissance thermique	But
neuve	PAC air/eau, installée dans le	bâtiment	4.64_ kW	Ch ECS
	PAC air/eau, installée dans le	bâtiment	kW	☐ Ch 区 ECS
			kW	Ch ECS
Accumulateur o	oui → isol. ①	m ² isolation d'usine (déclaration isolation sur place (annexe 3 ace fédérale sur l'énergie, art 10) doit être vent seulement sur demande indiquer le nom	3 RLVLEne) fournie par le distribut	
Isolation des co		de sanitaire (article 32 RLVL ☑ oui ☐ non, motif de dérogation : ↓	Ene)	
•	émission de chaleur (artic aleur uniquement isolés :	cle 33 RLVLEne) ⊠ oui □ non, motif de dérogation : ↓		>
Température de dispositif d'émis	e départ par ssion de chaleur :	radiateur / convecteur / < 5	50°C 50°C, motif∶ ↓	
		Chauffage au sol	35°C 35°C, motif∶ ↓	
Régulation de la	a température par local :	vanne thermostatique électronique avec sonde d'am aucune, car chauffage au sol max. ≤ 30°C (justificatif à fou	avec température	de départ



EN-VD-3

Justificatif énergétique
Chauffage et
eau chaude sanitaire
Objet de compétence communale

Production d'eau c	haude sanitaire (EC	S), (article	31 RLVLEne)				
Accumulateur ECS :			n d'usine (déclaration de conformité①) n sur place (annexe 3 RLVLEne)				
Température ECS ≤ 60°0);	⊠ oui	non, motif de dérogation : ↓				
Isolation de la distribution annexe 3 RLVLEne :	n ECS selon	oui non, motif de dérogation : ↓					
① Sur demande, la déclaration importateur). Projeteur/euses, i	on de conformité (Ordonnance nstallateur et contrôleurs doiver	e fédérale sur l'e nt seulement sur	l'énergie, art 10) doit être fournie par le distributeur (fabricant ur demande indiquer le nom du fournisseur.				
Décompte individue (Soumis dès 5 unités d'o	el des frais de chaut ccupation)	ffage et d'E	'ECS (DIFC), (articles 41 à 44 RLVLEne)				
Nombre d'unité d'occupa	tion:						
Bâtiment neuf ou existan	t rénové équipé : 🔲 ou	ui 🔲 non	Puissance thermique spécifique < 20W/m² _{SRE} Label Minergie P Demande de dérogation, motif : ↓				
Résidence seconda	aire ⊠ non □ oui ↓	soumis → Re	(art 48a RLVLEne) Réglage à distance d'au moins 2 niveaux de température ambiante par unité d'occupation : □ oui □ non, motif de dérogation ↓				
Explications/motifs	de non-conformité	et demand	de de dérogation				
Signatures							
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	Justificatif établi par : GDL Sàrl Rue de l'Industrie 63 - 10	30 Bussigny	A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct				
Responsable, tél. :	M. Schnitzbauer, 076 510	15 46					
Adresse mail :	gdlsarl@bluewin.ch						
Lieu, date, signature :	//////////// Sch	nature numérique de nnitzbauer Sebastian e : 2024.07.04 09:26:46	46 +02'00'				



Demande de dérogation : (joindre des justificatifs)

EN-VD-72

Justificatif énergétique Part minimale d'énergie

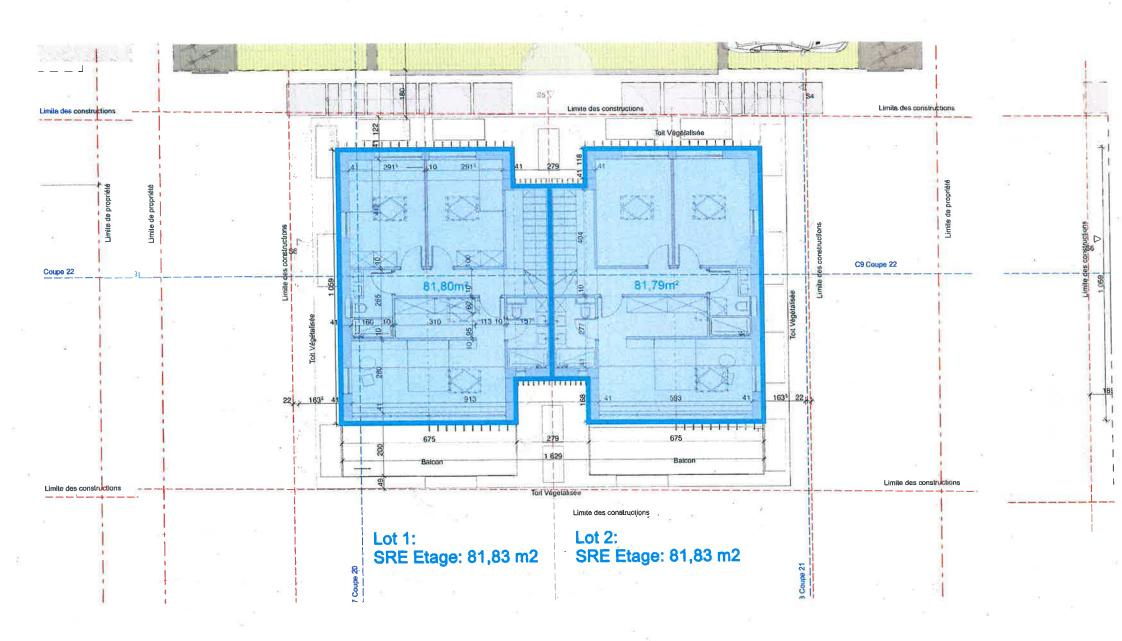
renouvelableObjet de compétence communale

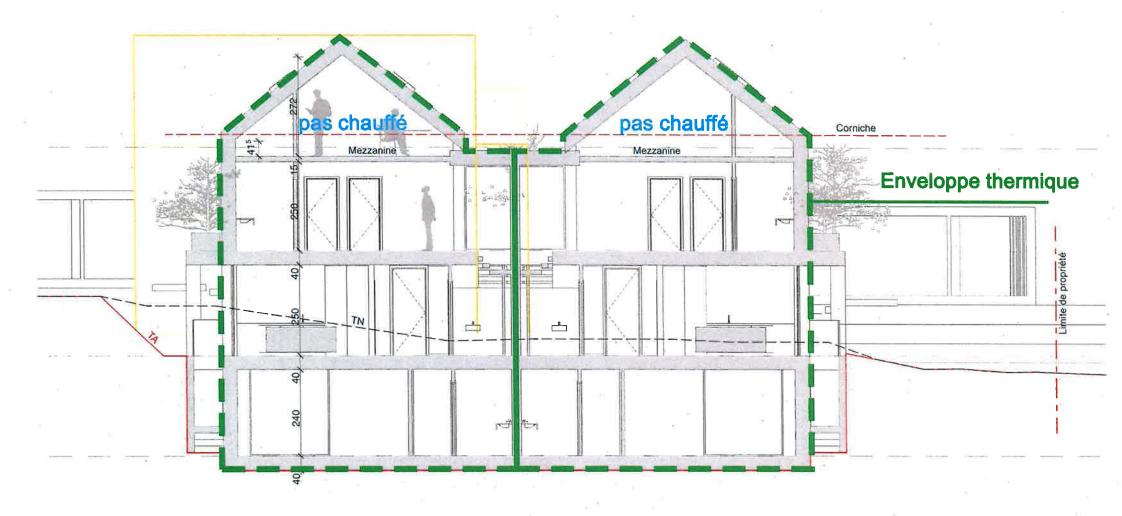
Commune :	1260 Nyon				n°	parcelle :	1370
Objet :	Construction de 2 villa	s mitoyennes (lot 1)					
	bjet : Construction de 2 villas mitoyennes (fot 1) omaine d'application ② Nouvelle construction ③ Agrandissement (grande extension) ((SRE mounts > 50m² et 20% SRE automa) ou (SRE mounts > 1000 m²) ((dés)humidificateur, froid de c saunahammam) Chaudière à bois ② Pompe à chaleur Chaudière à bois ② Pompe à chaleur Chaudière à distance (rejets thermiques, déchets, biomasse CCF alimenté par une énergie renouvelable Solaire thermique (>20% avec gar ou >40% avec mazout) Chaudière à gaz □ Chaudière à mazout Autre : Chaudière à mazout Autre : Eau chaude sanitaire (art.28a LVLEne) Affectation □ Besoins [MJ/m²] SRE [m2] □ Chaudière à distance (viere se leictrique) Solaire thermique □ 0 □ Num² x □					eur, froid de confort,	
1. Chauffa	ge (art. 30b LVLEn	e)			iles		nances ponctuelles elon SIA 380/1
Pompe a Chauffag CCF alir	à chaleur ge à distance <i>(rejets therr</i> nenté par une énergie r	enouvelable		_	MJ/m²		U _{projet} < U _{limite} r tous les éléments)
_					MJ/m²		_{rojet} < 80% U _{limite} tous les éléments)
☐ Chaudiè ☐ Autre :	re à mazout				MJ/m²		ojet < 60% U _{limite} r tous les éléments)
	Affectation	Besoins [MJ/m2] 50 0 0		Ér			
☐ Solaire t	hermique	m ²	x 1)	kWh/m² =	Ĭ.	kWh ≥	- kWh
Chauffa	ge à distance (déchets, bi re à bois (P > 70kW et hoi e de dérogation :	omasse, géothermie profon	nde)	nergie électrique	à comper	nser 🖫	966 kWh
				favorable (20° - 6	60°) : 400kV	Vh/m² ; capt	eurs sous vide :
3. Electrici	té (art.28b al.1 LVL	.Ene)					
	individuel	80 0	232		10	31 [kW	n]
🔽 Solaire p	hotovolta ïque		É	nergie électrique	a comper	nser:	1 031 kWh

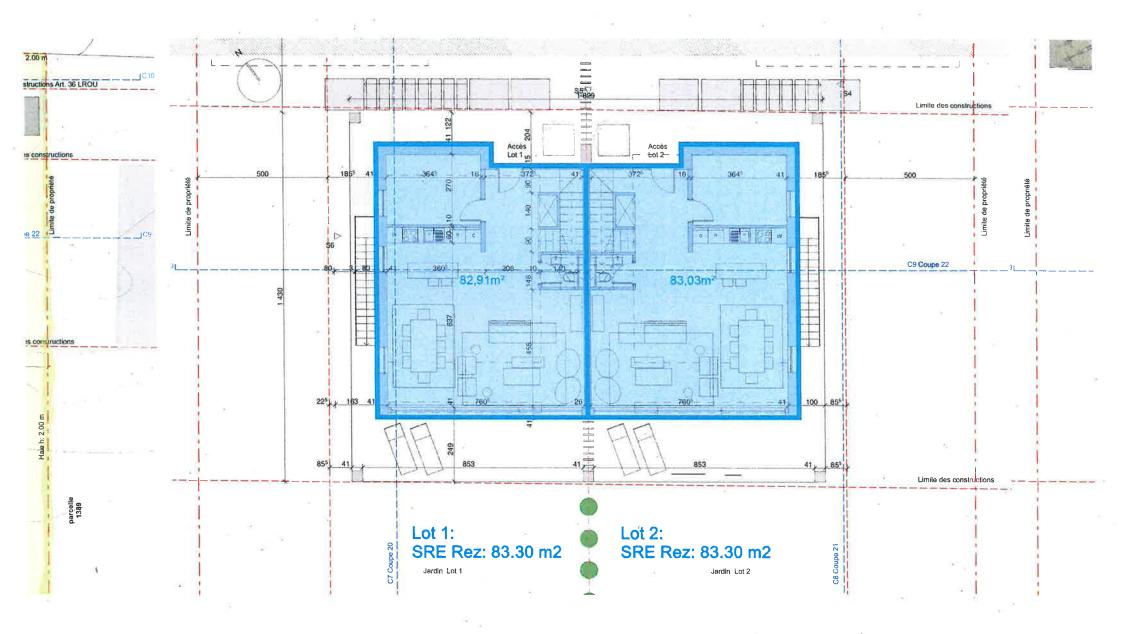
Somme cumulée d installations de froi les saunas et hamr	d, d'humidifica	tion, de déshumidif	ication ainsi qu	е		électrique totale nser selon EN-VD- [kWh]	
☐ Solaire photov	/olta ïque			Éner	gie électrique à cor	mpenser :	- kWh
Demande de d	-					-0-	
Somme de l'éne	rgie électriq	ue annuelle à co	ompenser				
Énergie élect	trique totale à	compenser:		[kW	$P_{ECS} + P_{elec} + P_{conf}$ [h] + [kWh] + [kW]		1 997 [kWh]
Dimensionneme	ent des chan	nps solaires pho	otovolta ïques				
dénomination de l'installation	nombre de panneaux	P _{unitalre} des panneaux [Wc]	P _{installation}		temps ²⁾ eillement [h/an]	rendement ³⁾ du champ [%]	production annuelle [kWh]
Solaire PV	8	425	3,4		900	75	2 295
			-				÷
			-				<u> </u>
Puissa	nco totalo do	l'installation :	3,4 [kWc]		Deadwatian totals		
Fulssal	rice totale de	i ilistaliation .	3,4 [KVVC]	<u>L</u>	Production totale	annuelle :	2295 [kWh]
²⁾ Valeur par défaut : ³⁾ Rendement du cha "introduction" du prés	900h/an - calcu mp de panneau sent fichier et da	exige I type PVsyst admis. x solaires selon l'illus ns l'aide à l'applicatio	ences légale tration indiquant on EN-VD-72 §2 (s de 199	7 [kWh]. Int annuel en fonction energie). Si les capte	eurs constituant le chi	l'onglet amp ont différentes
Références noi Norme SIA 382 Norme SIA 382 Norme SIA 180	rmatives /2, édition 201 /1, édition 200	0	ments est à fourn	iir séparémr	nent et à prendre en	compte sous ce chiff	re.
Explications/m	otifs de noi	n-conformité et	demande d	e déroga	ation		
Signatures		Justificatif ét	abli par :			MPLIR PAR LA COM atif est cetifié complet	
Nom et adresse de l'entreprise :	ICINI SALI	Rue de l'Industrie 6	3, 1030 Bussig	ny			
Responsable :	M. Schnitzt	pauer				in a	
tél / mail :		5 46,gdlsarl@oluey	jin.ch				
Lieu, date et	Bussigny, I	e_ ////	111				

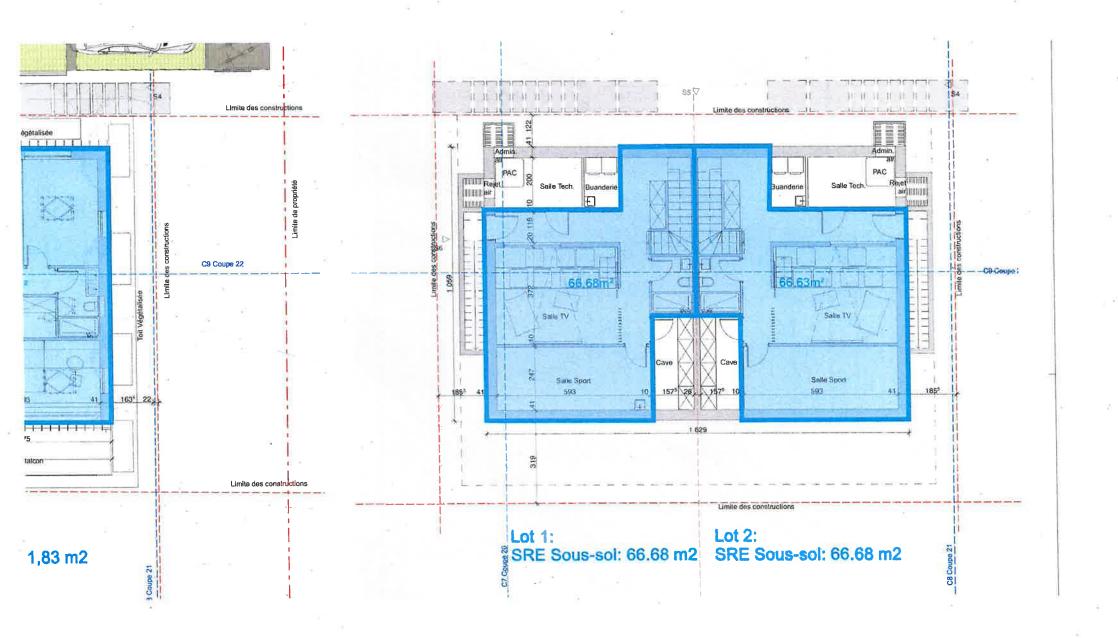
4. Installation de confort (art.28b al.2 LVLEne)

Lieu, date et signature :









Logiciel appartenant à: GDL Sàrl

Imprimé le: 03.07.2024 17:48:39

Fichier: 569 Construction de 2 villas jumelles.bld



page 1 de 1

Composition Façade extérieure type 01 U<0.17

N	NE	E	SE	S	so	0	NO
		-	12	22	-	5#	- 1

3 Extérieur SIA 180 (2014) Utilisation: Mur Intérieur Contre extérieur Valeur U Capacités thermiques Statique [kJ/m²K] 0,1482 [W/m²K] Cm 10cm (24h): 250 Cm 3cm (2h): Géometrie Epaisseur [mm]: 400 Rse: 0.04 [m²K/W]

Rsi: 0.13 [m²K/W]

Météo:

Payerne (CH), Altitude de l'ouvrage: 401 m (-89 m)

Section 1

Section								-
Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
2 1		[cm]	[m]	[W/mK]	- [-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
	Rsi							0.130
1 CEN 2008 : Enduit au plâtre CEN	WHIN	1	0,2	-0,7	20	1400	0,236	0,014
2 Project : Béton armé (CEN)	9700000	18	19,8	1,8	110	2400	0,306	0,1
3 STO : Sto-EPS Lambda White 031		20	6	0,031	30	16	0,39	6,452
4 SIA 381/1 : Enduit mortier extérieur	THE STATE OF	1	0,25	0,87	25	1800	0,306	0,011
4 SIA 30 I/ 1 . Eliddic mortor extenses	Rse			Y ₁				0.040
dUg= 0 [W/m²K], dUf= 0 [W/m²K]		dR					dR	0
dog- o [rvin rq; doi: 1	. [RT	6,747

frsi = 0.964 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Logiciel appartenant à: GDL Sàrl

Imprimé le: 03.07.2024 17:52:42

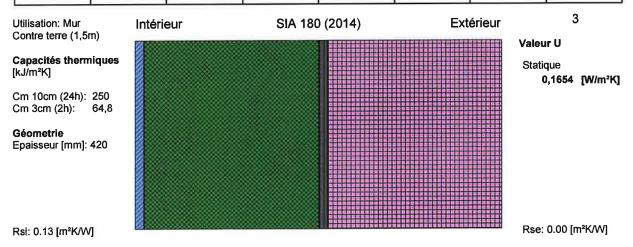
Fichier: 569 Construction de 2 villas jumelles.bld



page 1 de 1

Composition Façade extérieure type 02 U<0.17

N	NE	E	SE	S	SO	0	NO
-	S	:=:			2	n u	74



Météo: Payerne (CH), Altitude de l'ouvrage: 401 m (-89 m)

Section 1

No	om matériau			Sd	λ	μ	ρ	С	R
			[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
		Rsi							0.130
1	CEN 2008 : Enduit au plâtre CEN		1	0,2	0,7	20	1400	0,236	0,014
2	Project : Béton armé (CEN)		20	22	1,8	110	2400	0,306	0,111
3	Lesosai : Bitume		1	500	0,13	50000	1000	0,278	0,077
4	Swisspor AG: swissporXPS Drain SF		20	28	0,035	140	30	0,39	5,714
		Rse							0.000
	dUg= 0 [W/m²K], dUf= 0 [W/m²K]			dR					0
								RT	6,047

frsi = 0.959 [-], frsi,min,cond = 0.408 [-], frsi,min,moist = 0.824 [-]

Logiciel: Lesosai v.2024.0 (build 1900) Logiciel appartenant à: GDL Sàrl

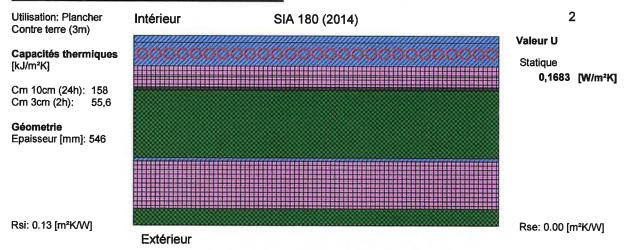
Imprimé le: 03.07.2024 18:00:52

Fichier: 569 Construction de 2 villas jumelles.bld



page 1 de 1

Composition plancher type 03 U<0.25



Section 1

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
	Rsi							0.000
1 CEN : Carrelage de céramique		2	19999,98	0	999999	2300	0,233	0
2 CEN 2008 : Chape CEN		7	1,75	0	25	2000	0,236	0
3 Swisspor AG : swissporEPS-T		3,2	0,96	0,038	30			0,842
4 Project : swissporEPS 30		3	1,8	0,033	60	30	0,39	0,909
5 Paul Bauder AG : Bauder EGV 3	.1112111.	0,3	150	0,17	50000	1430	0,5	0,018
6 CEN : Béton armé (CEN)	(0.0000)	20	22	1,8	110	2400	0,306	0,111
7 CEN : PVC en lés		0,1	10	0,22	10000	1400	0,389	0,005
8 Swisspor AG : swissporXPS 500 SF		14	23,1	0,035	165	30	0,39	4
9 Project : Béton maigre (2012)	(000000)	5	0,75	0,9	15	2200	0,275	0,056
	Rse			· · · · · · · · ·				0.000
dUg= 0 [W/m²K],	$dUf= 0 [W/m^2K]$						dR	0
							RT	5,94

frsi = 0.959 [-], frsi,min,cond = 0.451 [-], frsi,min,moist = 0.872 [-]

Logiciel: Lesosai v.2024.0 (build 1900) Logiciel appartenant à: GDL Sàrl

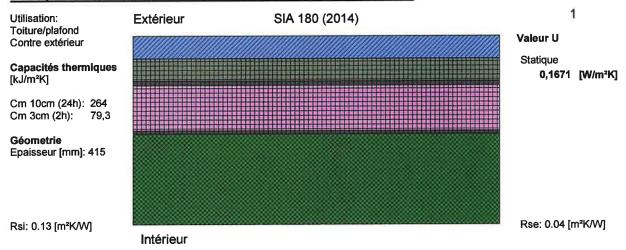
Imprimé le: 03.07.2024 18:15:10

Fichier: 569 Construction de 2 villas jumelles.bld



page 1 de 1

Composition Plafond contre extérieur Type 03.1 U<0.17



Section 1

No	om matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
			[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
		Rsi							0.130
1	Project : Béton armé (CEN)	000000	20	22	1,8	110	2400	0,306	0,111
2	Project : Lé d'étanchéité bitumeux		0,5	240	0,17	48000	1160	0,5	0,029
3	Swisspor AG : swissporPIR Premium Plus avec pente intégrée		10	10000	0,018	100000	30	0,39	5,556
4	Minergie ECO : Lé d'étanchéité bitumeux	1111111	1	480	0,17	48000	1100	0,5	0,059
5	SIA 381/1 : Sols, sable et gravier		5	2,5	2	50	2000	0,292	0,025
6	SIA 381/1 : Plaque de béton [OLD]		5	3,5	1,48	70	2400	0,306	0,034
		Rse							0.040
	dUg= 0 [W/m²K], dUf= 0	[W/m²K]						dR	0
								RT	5,984

frsi = 0.959 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Logiciel appartenant à: GDL Sàrl

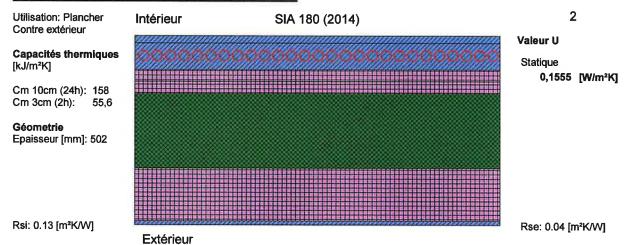
Imprimé le: 03.07.2024 18:07:40

Fichier: 569 Construction de 2 villas jumelles.bld



page 1 de 1

Composition plancher type 03.2 U<0.17



Section 1

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R			
		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]			
	Rsi							0.000			
1 CEN : Carrelage de céramique		2	19999,98	0	999999	2300	0,233	0			
2 CEN 2008 : Chape CEN		7	1,75	0	25	2000	0,236	0			
3 Swisspor AG : swissporEPS-T		3,2	0,96	0,038	30			0,842			
4 Project : swissporEPS 30		3	1,8	0,033	60	30	0,39	0,909			
5 CEN : Béton armé (CEN)		20	22	1,8	110	2400	0,306	0,111			
6 STO : Sto-EPS Lambda White 031		14	4,2	0,031	30	16	0,39	4,516			
7 Project : Enduit mortier extérieur		1	0,25	0,87	25	1800	0,306	0,011			
	Rse							0.040			
dUg= 0 [W/m²K], dUf= 0 [W/m²K]							dR				
							RT	6,43			

frsi = 0.962 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Performances ponctuelles avec part de cadre de 25%

Fenstertool / Vers., 1,0 / Août 09 / HET valable jusqu'au 31.12.2009 imprimé le: 03,07,24 18:32



Annexe pour justificatif isolation

Projet: Construction de 2 villas mitoyennes

Maître de l'ouvrage: Silverpine AG, Löwengrube 1, 6372 Ennetmoos Nidwalden

Auteur du justificatif: GDL Sàrl, rue de l'Industrie 63, 1030 Bussigny

Valeur U limite à observer pour fenêtre Uw [W/m2K]:

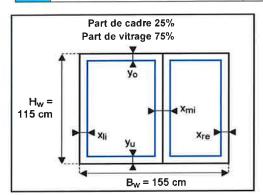
1,3

Cadre:

No:	Type / valeur moyenne Uf:	U _t [W/m²K]
1	Profilés métallique avec rupture thermique	1,60
2		
3		

Intercalaire (IC):

No:	Туре:	Ψ_g [W/mK]
1	IC synthétique pour cadre bois et PVC (Psi=0.060)	0,060
2		



Vitrage:

No:	Type / Ug, g:	U_g [W/m 2 K]	g [-]
1	3-IV-IR, EEV 2 x 12 mm, Argon (U=0.7, g=0.4	0,70	0,45
2			
2			
4			
(5)			
6			

		fenêtre e	t cadr	e		Caractréristiques Résultat						
No d'identification	Désignation		être Haute H _w [cm]	Cadre latéral x _{li} +x _{re} [cm]	milieu x _{mi} [cm]	Cadre haut y _o [cm]	bas Y _u [cm]	िग्रहिट वंट टबबंग्ट ग्रह	िγ०० वंट भोग्ववुद्ध तर	Type dimersions	Fenêtre U _w [W/m²K]	Part de vitrage FF [-]
4	Fenêtres et portes vitrées	155	115	11	11	5,5	9	1	1	1	1,1	0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75
	i — i	155	115	11	11	5,5	9					0,75
		155	115	11	11	5,5	9					0,75

Logiciel appartenant à: GDL Sàrl

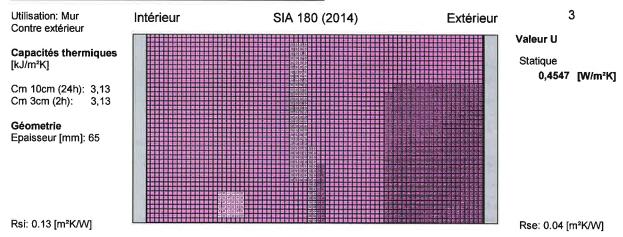
Imprimé le: 04.07.2024 09:32:04

Fichier: 569 Construction de 2 villas jumelles.bld



page 1 de 1

Composition N°05 Caisson de store U<0.50



Section 1

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
	Rsi			· -				0.130
1 CEN : PVC, rigide		0,25	125	0,17	50000	1390	0,25	0,015
2 SIA 381/1 : PUR Mousse de polyuréthanne		6	3,9	0,03	65	50	0,389	2
3 CEN : PVC, rigide		0,25	125	0,17	50000	1390	0,25	0,015
	Rse							0.040
dUg= 0 [W/m²K], dUf=						dR	0	
							RT	2,199

frsi = 0.892 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Logiciel appartenant à: GDL Sàrl

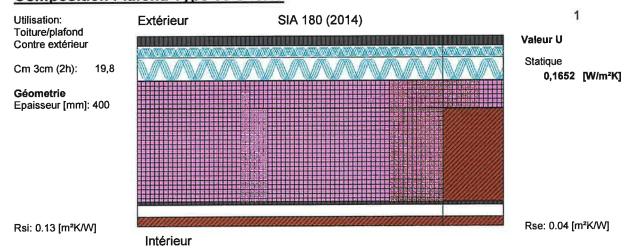
Imprimé le: 03.07.2024 18:21:38

Fichier: 569 Construction de 2 villas jumelles.bld



page 1 de 2

Composition Plafond Type 06 U<0.17



Section 1 (Proportion de cette section 83%)

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
	Rsi							0.130
Minergie ECO : Bois massif, conifère, séché à l'air, raboté		2	0,6	0,14	30	450	0,611	0,143
2 CEN : Lame d'air		2,5	0,01	0,154	1	1,23	0,278	0,162
3 Project : PARE-VAPEUR PAPIER KRAFT		0,05	6,7	0,2	13400			0,003
4 Project : Panneau isolant Flumroc 1		20	0,2	0,035	1	38	0,23	5,714
5 Project : ISOROOF		6	0,3	0,046	5	230	0,58	1,304
6 Custom : Lame d'air / contre lattage		5	0,01	0,308	1	1,23	0,278	0
7 Custom : Lame d'air / lattes à tuiles		2,5	0,01	0,155	1	1,23	0,278	0
8 CEN : Tuiles de terre cuite		2	0,2	1	10	2000	0,222	0
	Rse							0.130
dUg= 0 [W/m²K], dUf= 0	0 [W/m²K]						dR	0
							RT	7,586

frsi = 0.960 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Section 2 (Proportion de cette section 17%)

No	om matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
			[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
		Rsi							0.130
1	Minergie ECO : Bois massif, conifère, séché à l'air, raboté		2	0,6	0,14	30	450	0,611	0,143
2	CEN : Lame d'air		2,5	0,01	0,154	1	1,23	0,278	0,162
3	Project : PARE-VAPEUR PAPIER KRAFT		0,05	6,7	0,2	13400			0,003
4	CEN : Bois de construction typique CEN		20	24	0,13	120	500	0,444	1,538
5	Project : ISOROOF	MARRIA	6	0,3	0,046	5	230	0,58	1,304
6	Custom : Lame d'air / contre lattage		5	0,01	0,308	1	1,23	0,278	0
7	Custom : Lame d'air / lattes à tuiles		2,5	0,01	0,155	1	1,23	0,278	0
8	CEN : Tuiles de terre cuite	Joanar)	2	0,2	1	10	2000	0,222	0

Projet : Villa jumelle	€ Lesosai
Imprimé le: 03.07.2024 18:21:38	page 2 de 2

Rse		0.130
dUg= 0 [W/m²K], dUf= 0 [W/m²K]	dR	0
	RT	3,41

frsi = 0.960 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Logiciel: Lesosai v.2024.0 (build 1900) Logiciel appartenant à: GDL Sàrl

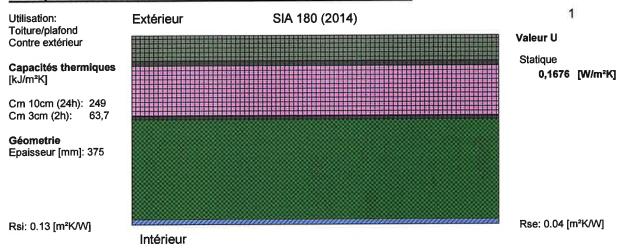
Imprimé le: 03.07.2024 18:24:17

Fichier: 569 Construction de 2 villas jumelles.bld



page 1 de 1

Composition Plafond contre extérieur Type 06.1 U<0.17



Section 1

Nom matériau		Epaiss.	Sd	λ	μ	ρ	С	R
		[cm]	[m]	[W/mK]	[-]	[kg/m³]	[wh/kgK]	[m²K/W]
	Rsi							0.130
1 SIA 381/1 : Enduit au plâtre 1200 kg/m³		1	80,0	0,58	8	1200	0,25	0,017
2 Project : Béton armé (CEN)		20	22	1,8	110	2400	0,306	0,111
3 Project : Lé d'étanchéité bitumeux		0,5	240	0,17	48000	1160	0,5	0,029
4 Swisspor AG : swissporPIR Premium Plus avec pente intégrée		10	10000	0,018	100000	30	0,39	5,556
5 Minergie ECO : Lé d'étanchéité bitumeux	THITTE	1	480	0,17	48000	1100	0,5	0,059
6 SIA 381/1 : Sols, sable et gravier	(502000)	5	2,5	2	50	2000	0,292	0,025
	Rse							0.040
dUg= 0 [W/m²K], dUf= 0 [W/m²K]							dR	0
							RT	5,967

frsi = 0.959 [-], frsi,min,cond = 0.710 [-], frsi,min,moist = 0.750 [-]

Composition N° 7 -Vélux Uinf 1.3 **Vitrage isolant VELUX**

Le choix du vitrage doit tenir compte des règlements de construction locaux. Dans ce tableau, vous trouverez la différence entre les divers types de vitrages et leurs performances. Lors du choix du vitrage, tenez également compte des recommandations de la SIA/SIGaB concernant les vitrages de toiture. VELUX propose également toutes les fenêtres avec un verre feuilleté de sécurité. Un verre feuilleté de sécurité est un assemblage de deux vitres sé-

parées par une feuille en matière plastique extrêmement résistante à la déchirure (PvB). En cas de bris des vitres, cette feuille en matière plastique maintient les éclats de verre en place





	NORM	Thermo 59	Thermo 1 60	Thermo 2 65	Minergie 62
Coefficient U W/m²K	EN 673	1,1	1,0	0,5	0,9
Coefficient U fenêtre W/m²K	EN ISO 12567-2	1,4	1,3	1,0 1,1 (GPL) 1,3 (GDL)	1,0
Isolation phonique coefficient RW	EN ISO 717-1	32	37	35	42
Transmission de lumière coefficient tV	EN 410	0,77	0,62	0,68	0,71
Transmission d'UV coefficient tV	EN 410	0,30	0,05	0,05	0,05
Energie solaire transmission coefficient g	EN 410	0,60	0,29	0,46	0,5